



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Les numéros d'urgence à connaître

Publié le 27 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

[Infographie] Accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, le 112 a pour but d'offrir, en plus des numéros d'urgence nationaux, un numéro d'appel unique dans tous les États membres de l'UE. Par contre, en France, il est préférable de contacter le 15 (urgence médicale), le 17 (police secours), ou le 18 (pompiers) pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

Service-Public.fr

URGENCE Qui appeler ?

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril

Urgence - Qui appeler ? - plus de détails dans le texte suivant l'infographie

Crédits : Service Public (DILA)

[Afficher la version texte de l'infographie](#)

Samu 15

Police - Gendarmerie 17

Pompiers 18

Personnes sourdes ou malentendantes 114

Sauvetage en mer 196

Numéro d'urgence européen 112

Le 112 a vocation à être utilisé :

- pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen ;
- par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France.

Déploiement du 116 117 :

Dans certains départements (la Corse, les Pays-de-la-Loire et la Normandie), un numéro d'appel unique et gratuit est mis en place, de manière expérimentale. Ce numéro doit permettre un conseil médical, une orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde, l'organisation d'une visite à domicile en cas d'incapacité de la personne à se déplacer, le 15 restant réservé aux urgences graves. L'expérimentation du 116 117 sera généralisée à toute la France, en application du décret n°2016-1012 du 22 juillet 2016.

A noter : D'autres numéros d'appel d'urgence gratuits et accessibles 24/24h existent comme par exemple :

114 - numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (<https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R50233>) ;
191 - sauvetage dans les airs [✉] (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/faites-191-urgences-aeronautiques>) ;
196 - sauvetage en mer (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13462>) .

▲ Attention : lancer une fausse alerte auprès des pompiers ou du Samu, en faisant croire à un accident ou à un incendie par exemple, est un délit qui peut être puni jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

Où s'informer ?

- 116 117

Numéro expérimental d'appel d'accès à la permanence des soins ambulatoires.

Il concerne la Corse, les Pays-de-la-Loire et la Normandie.

Par téléphone

116 117

Numéro gratuit, les soirs à partir de 20 heures, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés uniquement (en journée durant la semaine, le numéro n'est pas accessible).

Et aussi

- Comment alerter les secours (Samu ou pompiers) en cas d'urgence ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33954>)
- Le 3919 pour les femmes victimes de violence accessible 24h/24 et 7 jours sur 7 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13048>)

Pour en savoir plus

- Prévention des risques majeurs - Connaître les numéros d'urgence [✉] (<http://www.gouvernement.fr/risques/connaître-les-numeros-d-urgence>)
Premier ministre
- Numéros d'urgence [✉] (<https://lannuaire.service-public.fr/>)
Service-public.fr

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr

- [gouvernement.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0